

Une rentrée radieuse

LES veinards ! En septembre, les enfants des communes d'Avaray et de Lestiu (Loir-et-Cher) feront leur rentrée dans une école flambant neuve, à moins de 2 kilomètres des réacteurs de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux... Or la circulaire Borloo du 17 février 2010 impose autour de chaque centrale une « zone de dangers immédiats », fixée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), où doit être évité tout « développement de projet sensible ». Pour Saint-Laurent-des-Eaux, cette zone est précisément de 2 kilomètres !

En 2011, l'ASN avait très logiquement émis un avis « ré-

servé », tandis que le préfet de Loir-et-Cher avait sommé les élus de trouver une autre solution (« Le Canard », 12/9/12), ce à quoi s'était attelée une très officielle commission. Laquelle s'est longuement arraché les cheveux.

Construire l'école un poil plus loin ? « Les propriétaires des terrains n'étaient pas vendeurs », raconte Maryse Moracchini, secrétaire générale de la préfecture de Loir-et-Cher. Les exproprier ? « Un contentieux pouvait durer dix ans. » Modifier la carte scolaire ? « Trop cher. » Envoyer les enfants dans les écoles des communes environnantes ? Les parents ont carrément fait une

pétition contre le ramassage scolaire ! Face à la résistance locale, ASN et préfecture ont alors courageusement validé... le projet initial. « C'est une exception », assure Jean-Luc Lachaume, directeur général adjoint de l'ASN. Mais il reconnaît qu'entre « le PLU (plan local d'urbanisme) et la densité de bâti » près des centrales, que ce soit là ou ailleurs, il est difficile d'« imposer » la dite circulaire... « On a quand même refusé des projets farfelus, type prison ou maison de retraite. »

Coller des gamins à l'ombre d'une centrale nucléaire, voilà qui n'a rien de farfelu...

Professeur Canardeau